

# Intégration du risque de durabilité dans le processus de prise de décision d'investissement

Nordea  
ASSET MANAGEMENT

Nordea  
FUNDS

Le 10 mars 2023

## Contexte et champ d'application

Les présentes informations s'appliquent à Nordea Investment Management AB et Nordea Investment Funds S.A. (conjointement dénommées Nordea Asset Management, NAM), ainsi qu'à Nordea Funds Ltd.

Le Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) définit le risque de durabilité comme « tout événement ou situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il/elle survient, pourrait avoir une incidence négative importante sur la valeur de l'investissement ».

La présente déclaration décrit comment les risques de durabilité sont intégrés dans nos processus de prise de décisions d'investissement, conformément à l'Article 3 du SFDR.

La présente déclaration s'applique à compter du 10 mars 2023. Elle fera l'objet d'une révision annuelle.

En cas d'incohérences dans les traductions de la présente déclaration, la version anglaise fera foi.

## Intégration des risques de durabilité et ESG

Afin de nous assurer que nos décisions d'investissement se fondent sur des informations complètes, nous prenons soin d'intégrer les facteurs ESG dans notre analyse d'investissement. Dans la mesure où les facteurs ESG peuvent avoir un impact tant négatif que positif, ils peuvent permettre d'identifier aussi bien les opportunités d'investissement que les risques de durabilité.

Les risques de durabilité sont intégrés dans notre cadre de décisions d'investissement lors de l'évaluation du risque global. Notre évaluation des risques globale, qui se fonde entre autres sur des données ESG quantitatives et qualitatives, nous permet d'identifier efficacement les risques de durabilité. Pour identifier les risques de durabilité, nous prenons en compte les facteurs ESG dans le processus d'investissement et évaluons l'importance de l'impact négatif de ces facteurs sur la valeur de l'investissement concerné.

Dans le cadre de nos efforts visant à prendre en compte les facteurs ESG, nous avons développé des politiques et des procédures incluant notamment un solide processus de filtrage basé sur des normes, qui nous permet d'identifier les émetteurs potentiellement impliqués dans des violations du droit international et des normes en matière de protection de l'environnement, de droits de l'homme, de droit du travail et de lutte contre la corruption, associé à notre processus de diligence raisonnable<sup>1</sup> relatif aux principales incidences négatives (PIN), que nous utilisons s'il y a lieu pour évaluer les deux aspects de la « double matérialité »<sup>2</sup>, et à notre politique d'engagement, dans le cadre de laquelle les émetteurs présentant des risques de durabilité importants sont « mis en quarantaine », voire exclus.

<sup>1</sup> Pour de plus amples informations, veuillez vous reporter à notre [Déclaration sur les principales incidences négatives](#).

<sup>2</sup> Le concept de double matérialité fait référence à des risques ESG importants du point de vue tant de la performance financière d'un émetteur que de l'impact environnemental et social des activités de cet émetteur. Bien que ces deux aspects soient en général étroitement liés, il convient de les distinguer.

Compte tenu de la taille de notre univers d'investissement à travers de nos différentes équipes et stratégies d'investissement, nous utilisons toute une gamme de fournisseurs de données ESG externes, en plus de nos recherches et outils ESG exclusifs, pour évaluer les risques de durabilité. Les sources et fournisseurs de données sont évalués en permanence au regard de la qualité et de l'étendue des données, ainsi que d'autres critères pertinents.

Les risques de durabilité comprennent les risques suivants<sup>3</sup> :

#### Risques liés au Climat

Risques financiers liés à l'exposition à des émetteurs susceptibles de contribuer au changement climatique ou d'en subir les conséquences. On distingue les *risques climatiques physiques*, liés par exemple à des conditions météorologiques extrêmes imputables au changement climatique susceptibles d'avoir des conséquences négatives pour une entreprise en portefeuille et d'accroître le risque lié à certains pays, et les *risques associés à la transition climatique*, tels que les changements d'ordre politique, technologique ou liés au comportement des consommateurs qui ont un impact négatif sur une entreprise.

#### Risques Sociaux

Risques d'impact négatif sur la situation financière d'un émetteur lié aux conséquences réelles ou potentielles de facteurs sociaux, en matière par exemple d'inégalité ou de relations professionnelles.

#### Risques de Gouvernance

Risques d'impact négatif sur la situation financière d'un émetteur lié aux conséquences réelles ou potentielles de facteurs de gouvernance, en matière par exemple de corruption ou de blanchiment d'argent.

L'intégration de considérations en matière de risques de durabilité dans notre processus de prise de décision diffère selon nos équipes d'investissement, étant donné que la pertinence du risque de durabilité, les informations disponibles s'y rapportant et l'horizon sur lequel le risque s'exerce varient en fonction des caractéristiques du produit d'investissement considéré, y compris la classe d'actifs, la stratégie d'investissement, les objectifs du client et les tendances du marché.

Les risques de durabilité sont pris en compte dans le processus de prise de décisions d'investissement au même titre que les risques d'investissement traditionnels (p. ex. risque de marché, de crédit ou de liquidité). Ils peuvent avoir un impact important sur ces risques et contribuer à les amplifier. Le risque de durabilité en tant que tel ne doit pas être un obstacle à l'investissement, mais il peut être pertinent dans la détermination de l'évaluation globale du risque et de sa matérialité.

Pour intégrer les risques de durabilité dans le processus de prise de décisions d'investissement, nous :

- **veillons à ce que nos gestionnaires de portefeuille et analystes aient accès à des informations ESG pertinentes** afin de pouvoir identifier les risques de durabilité au sein de l'univers d'investissement. Les données et informations ESG provenant de fournisseurs externes viennent compléter les outils ESG internes exclusifs utilisés dans l'ensemble de notre entreprise, y compris au sein de certaines équipes d'investissement, dont notre

<sup>3</sup> Rapport de l'ABE « On management and supervision of ESG risks for credit institutions and investment firms », EBA/REP/2021/18

équipe Investissement responsable. Ces outils visent à permettre à nos gestionnaires de portefeuille de mieux appréhender et évaluer les risques de durabilité.

- **incluons et prenons en compte les risques de durabilité dans notre évaluation des investissements** dans le cadre de la stratégie d'investissement de chaque produit.
- **identifions et évaluons les émetteurs** présentant des risques de durabilité importants **afin de prendre les mesures appropriées**. L'identification, l'évaluation et la prise en compte des risques de durabilité dans le processus de prise de décision en matière d'investissement sont effectuées conformément aux caractéristiques de la stratégie d'investissement et peuvent déboucher sur une série d'actions, à savoir : ne pas investir, désinvestir, s'engager ou exclure.

Afin de promouvoir la prise en compte des risques de durabilité dans les décisions prises par nos équipes d'investissement, notre équipe Analyse risque et performance intègre, s'il y a lieu, l'analyse ESG au reporting des risques qui est mis chaque jour à disposition de nos analystes et gestionnaires de portefeuille. En outre, les analystes de notre équipe Investissement responsable, chargée d'épauler les analystes et gestionnaires de portefeuille qui prennent les décisions d'investissement, peuvent apporter une expertise supplémentaire en matière de risques de durabilité.

### **Suivi, surveillance et remontée des informations**

La fonction de Gestion du risque, qui est indépendante de notre département Investissement, effectue un suivi des risques, les surveille et assure la remontée des informations pertinentes selon des politiques définies.

### **Informations complémentaires**

De plus amples informations sur le cadre d'investissement responsable de Nordea Asset Management et de Nordea Funds Ltd. sont disponibles sur les sites [nordeaassetmanagement.com](https://nordeaassetmanagement.com) et [nordeafunds.com](https://nordeafunds.com), respectivement.

**Annexe – Modifications**

	<b>Type de révision</b>	<b>Modification</b>	<b>Date de la version</b>
1	Première version	Publication de la première version de la déclaration	Le 10 mars 2021
2	Révision annuelle	<p>Les modifications suivantes ont été apportées à la présente déclaration lors de la révision :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nouvelle section intitulée « Intégration ESG et risque de durabilité », apportant de plus amples informations sur notre approche ESG globale, plus spécifiquement ici sur le risque de durabilité, ainsi que des exemples de risques de durabilité</li> <li>• Description plus précise de la manière dont l'intégration des risques de durabilité diffère selon nos équipes d'investissement</li> <li>• Section « Intégration des risques de durabilité dans les décisions d'investissement » décrivant plus amplement comment nous gérons l'intégration des risques de durabilité, notamment à l'aide d'outils permettant de les identifier, et comment nous réagissons face à ces risques</li> <li>• Ajout d'une référence au cadre d'investissement responsable de NAM et de Nordea Funds Ltd.</li> </ul>	10 mars 2022
3	Révision annuelle	<p>Les modifications suivantes ont été apportées à la présente déclaration lors de la révision :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Description plus détaillée de l'intégration des risques de durabilité</li> </ul>	Le 10 mars 2023